

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 020900

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : <b>5960</b>	Société : <b>RAM</b>	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : <b>FAIKI ABDELAZZIZ</b>		
Date de naissance : <b>11/02/1962</b>		
Adresse : <b>24, Rue 17 Sidi El Gh. (1) Hay Hassan 9089</b>		
Tél. : <b>06 74 68 39 35</b>	Total des frais engagés : <b>1696,64 Dhs</b>	

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **11/03/2024**

Nom et prénom du malade : **N° ALD FAZIZ FAKI** Age : **62 ans**

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **sd depuis 13 MAR. 2024**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : **ACCUEIL**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Le 11/03/2024** Le : **11/03/2024**

Signature de l'adhérent(e) : **Ch. FAKI**

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/03/2024	(s pny) Cratit	Gratit		DR A. FAIKI DENTISTE CASABLANCA Santé mentale

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA SARL AU DOCTEUR BOUCHRA ALAOUI 100, Rue Angle 64/16, Lot. Sekelia Oulfa Easa - Tél: 0522 90 71 60	11/03/24	16.96,6

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower				

Hôpital sans Tabac

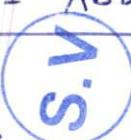
مستشفى بدون تدخين

## ORDONNANCE

Casablanca, le : 11/03/2024

PI<sup>2</sup> FAIK I ABDELAZIZ

$$\frac{67,6 \times 06}{405,6} =$$



① Teralithe 250mg sp

01 - 00 - 02

$$189 \times 3 = 567$$



② Tuneluz 20mg sp

01 - 00 - 01



③ Topiramate 50 sp

$$200 \times 2 = 400$$

$$108 \times 3 = 324$$

00 - 00 - 01

PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA  
SAGL AU  
DOCTEUR BOUCHRA ALAOUI  
100, Rue Angle 64/16, Lot. Sekellia  
0515 22 90 71 69

TII pdt 6 mois

A. FAIK  
Endopsychiatre

189,10

189,10

189,10

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Lot: TD0463C  
Per: 04/2025  
PPV: 200DH00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Lot: AF0791A  
Per: 06/2026  
PPV: 200DH00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Lot: AF0790E  
Per: 06/2026  
PPV: 108DH00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Lot: TA0007C  
Per: 01/2025  
PPV: 108DH00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailithe 250 mg. B100 cp  
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Lot: AF0790E  
Per: 06/2026  
PPV: 108DH00